



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 52.10/2026  
du Conseil communautaire  
Séance du 7 avril 2026**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 66

Nombre de conseillers absents : 11

Nombre de votants : 76

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE , Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BASCLE Charles, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BETTON Thomas, BIALLET David, BODI Trinité, BORDES Pascale, BOUGAULT Jakie, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CALLEJON Gaetan, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHAPELET Jean-Yves, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, COSTA Ludivine, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DANIEL Georges, DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic, DUCROS Bernard, EISELE Michel, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HAGEAUX Audrey, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LEFRANC Sarah, LIANES Pedro, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MORELLI Jean-Louis, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, RIEU José, ROBELET Olivier, ROCA Benjamin, ROCHE Jean, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, SERRE Christophe, TRICHOT Benoît, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

**Absents/Procurations :** BERGONZI Margaux (procuration à Thomas BETTON), PRAT Patrice (procuration à Gérald MISSOUR), BAGUR Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), ESQUER Olivier (procuration à Ludovic DI ROLLO), EUTEDJIAN Claudine (procuration à Valère SEGAL), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Jérôme CARMINATTI), MAHLER Fred (procuration à Marjorie SABATON), TEDESCHI Marie-Laure(absente), MARQUES Léopoldina (procuration à Christine DEY), ROUX Olivier (procuration à Pascale BORDES), LORIC Karima,(procuration à Naima DAHMANI)

**Secrétaire de Séance :** Thomas BETTON

## **OBJET : Election 10<sup>ème</sup> vice-président**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCLC-SCFI-BFLI-2025, en date du 20 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu le procès-verbal des vice-présidents annexé à la présente délibération,

Considérant que, en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal secret à la majorité absolue, à trois tours,

Considérant que ce mode de scrutin, individuel, exclut toute obligation de parité,

Considérant qu'un conseiller communautaire peut être désigné membre du bureau sans avoir préalablement déposé sa candidature,

Considérant que l'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 18h00, les membres du Conseil communautaire de l'Agglomération du Gard rhodanien se sont réunis au Forum de Laudun L'Ardoise pour donner suite à la convocation qui leur a été adressée,

Considérant que Laurent NADAL s'est déclaré candidat pour être 10<sup>ème</sup> vice-président,

Considérant qu'un conseiller communautaire peut être désigné membre du bureau sans avoir préalablement déposer sa candidature,

Considérant que Thomas BETTON est désigné secrétaire de séance,

Considérant que Julie MERCIER et Hélène CHENIVESSE, deux assesseurs, sont désignés pour constituer le bureau de vote, dont Christophe SERRE en est désormais le président,

Considérant que chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- de noter que pour donner suite aux opérations de vote à bulletin secret, le résultat suivant a été établi après le premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	76
Nombre de suffrages déclarés nuls :	7
Nombre de suffrages blancs :	7
Nombre de suffrages exprimés :	62
Majorité absolue :	32

Pascale BORDES a obtenu	3 suffrages
Véronique HERBE a obtenu	5 suffrages
Jérôme JACKEL a obtenu	2 suffrages
Pedro LIANES a obtenu	1 suffrage
Laurent NADAL a obtenu	48 suffrages
Benjamin ROCA a obtenu	3 suffrages

– De proclamer 10<sup>ème</sup> vice-président Laurent NADAL ayant obtenu la majorité absolue.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 7 avril 2026.

**Le Président**  
**Christophe SERRE**

**Le secrétaire de séance**  
**Thomas BETTON**

